Gendarmerie royale du Canada

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le solliciteur général a affirmé aujourd'hui que l'enquête ne s'était pas limitée aux activités de la GRC dans l'affaire de l'Agence de presse libre du Québec, mais qu'il voulait examiner toutes les activités de la GRC même ses activités clandestines. Mais il s'est bien gardé de mentionner que le mandat sera élargi pour permettre d'examiner le rôle joué par le solliciteur général, par tous ceux qui ont occupé ces fonctions ainsi que les activités de la GRC pour établir à quel point ils ont agi avec compétence, incompétence ou malhonnêteté. Ces divers aspects brillent par leur absence dans le mandat.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: A considérer l'attitude du solliciteur général à l'égard de toute cette question, on a l'impression que nous adoptons de plus en plus les méthodes nixoniennes d'obstruction jusqu'à ce qu'elles soient ouvertement dénoncées.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Cela pourrait expliquer en partie pourquoi le solliciteur général appelle une élection de tous ses vœux, avant qu'on mette à jour d'autres preuves d'incompétence et de malversation.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas ce type d'enquête qu'ont réclamé des organismes aussi respectables que l'Association canadienne du Barreau. Ce n'est pas le genre d'enquête réclamée par des Canadiens aussi distingués et éminents que l'honorable Emmett Hall, au nom de l'Union des libertés civiles.

Chaque fois que le gouvernement essaie de justifier son rôle dans ses rapports avec la GRC il essaie d'attirer l'attention sur ce corps d'élite dont notre parti a essayé de préserver la réputation, contrairement au gouvernement et au solliciteur général.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Nous ne pouvons considérer cette enquête comme une enquête judiciaire complète simplement parce que le gouvernement a agi à la suite de pressions considérables, à moins que le mandat de la commission ne précise que l'actuel ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) devra témoigner sous serment au sujet de son rôle dans toute cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Deuxièmement, il doit être parfaitement clair dans les attributions qu'on aura libre accès aux procèsverbaux du comité du cabinet pour la sécurité et les renseignements présidé par le premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Bravo!

[M. Hnatyshyn.]

M. Hnatyshyn: Troisièmement, nous croyons que la commission devrait avoir accès, à titre confidentiel au besoin, et je me reporte à la recommandation précédente au sujet des attributions, comme la chose est prévue dans le cas d'une enquête, aux dossiers actuels et anciens des solliciteurs généraux. En outre, les attributions devraient prévoir que le solliciteur général actuel et le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), ancien solliciteur général, seront appelés à témoigner sous serment au sujet des opérations de la Gendarmerie royale.

Les attributions devraient indiquer très nettement qu'elles autorisent une enquête complète sur la préparation et la distribution de la liste d'opposition extra-parlementaire qui ont acquis une certaine importance à la Chambre. Il existe de toute apparence un rapport entre cette liste et le cambriolage des bureaux de la société Praxis de Toronto.

• (1540)

Pour terminer, car nous n'avons malheureusement pas le temps de tout dire, nous allons conseiller au solliciteur général de faire la lumière sur la question de la destruction illégale de certains documents de la GRC qui aurait eu lieu les 2 et 3 juin derniers. Si l'on ignore cet aspect du problème dans le mandat de la commission, nous ne pouvons qu'en conclure que cette enquête n'est qu'un subterfuge destiné à étouffer la discussion et à centrer l'attention sur la GRC exclusivement. Certains hauts gradés de la GRC ont certainement quelque chose à dire, mais je tiens à bien préciser que le gouvernement est le principal responsable des incidents qui ont été mis au jour et dont découle cette enquête judiciaire.

Le commissaire de la GRC ayant déclaré que l'on peut accuser celle-ci d'avoir commis bien des irrégularités, nous devons profiter de l'occasion pour voir quel climat régnait au sein du gouvernement et pourquoi le gouvernement a soit négligé soit refusé de faire une enquête sur les irrégularités dont on soupçonne la GRC. Toute enquête devrait tenir compte de ce point essentiel.

Je termine en disant que le solliciteur général devrait promettre de ne rien faire pour empêcher les questions ou les interpellations sur les activités illégales de la GRC sous prétexte qu'une investigation générale et superficielle est en cours. J'espère que le solliciteur général répondra à ces demandes au fur et à mesure qu'on les posera à la chambre car nous entendons en parler en temps opportun afin de nous acquitter de nos responsabilités envers les Canadiens.

Cette enquête comporte un risque que je tiens à signaler. Le premier ministre et les solliciteurs généraux ont semblé craindre que les activités de la GRC représentent une menace pour le gouvernement. Nous, de l'opposition, nous veillerons à ce qu'à la suite de cette enquête le gouvernement ne prenne pas d'initiatives ou de mesures pour s'assurer le contrôle politique de la GRC.